

Programme de mentorat pour entreprises touristiques Foire aux questions



Qu'est-ce que le Programme de mentorat pour entreprises touristiques?

Le Programme de mentorat pour entreprises touristiques procure à des exploitants approuvés d'une entreprise touristique (les mentorés) l'occasion d'acquérir d'importantes compétences en affaires grâce au soutien d'un mentor expérimenté. Du soutien financier est aussi fourni dans le cadre de ce programme. Cette expérience devrait permettre aux participants :

- ❑ de maximiser leur potentiel;
- ❑ d'améliorer leurs compétences en leadership;
- ❑ de devenir les exploitants prospères d'une entreprise touristique.

Qu'est-ce que le mentorat?

Le mentorat désigne un contexte où une personne expérimentée dans un domaine d'activité en particulier (le mentor) aide une autre personne qui a moins d'expérience dans ce domaine (le mentoré). Ensemble, ils discutent de divers aspects concernant l'entreprise ou le métier concerné, évaluent les problèmes courants et tâchent de résoudre ces problèmes.

Quelle est la différence entre un mentor et un consultant?

En termes simples, un « consultant », comme le veut l'usage, est un spécialiste que vous payez pour obtenir des conseils, mais surtout pour accomplir certaines tâches à votre place. Un mentor est une personne qui vous prodigue des conseils et des réflexions sur le travail à faire et qui vous aide à apprendre comment faire ce travail vous-même.

Comment savoir si le mentorat peut m'être utile?

Étant donné que chaque entreprise a ses propres besoins, il vous revient de répondre à cette question.

Toutefois, il est bon de savoir qu'un mentor pourrait :

- vous aider à perfectionner vos compétences en affaires;
- vous apporter un nouveau point de vue sur les enjeux qui touchent votre entreprise;
- vous conseiller et vous encourager;
- écouter vos idées commerciales innovantes et répondre à vos questions;
- vous aider à clarifier les enjeux auxquels votre entreprise est confrontée;
- suggérer des méthodes de travail différentes;
- développer avec vous des solutions aux problèmes définis;
- vous aider à étoffer votre réseau d'affaires et à nouer de nouvelles relations professionnelles.

Comment cela fonctionne-t-il, dans la réalité?

Une fois établi le partenariat entre mentor et mentoré, les deux parties s'entendent sur l'endroit et la fréquence des rencontres.

Scénarios possibles :

- Le mentor se rend au lieu de travail du mentoré.
- La technologie (téléphone, courriel, Zoom, Skype) est mise à contribution, de sorte que le mentorat n'est pas limité par des considérations géographiques.

Comment est financé le mentorat?

Option 1

Le financement couvrira les coûts jusqu'à concurrence de 5 500 \$ par personne, conformément à l'entente entre le Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO) et le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI).

Option 2

Le financement couvrira les coûts jusqu'à concurrence de 2 600 \$ par personne, conformément à l'entente entre le Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO) et le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI).

Qui peut soumettre une demande pour être mentoré?

Pour être admissible, l'exploitant d'une entreprise touristique doit satisfaire à ces critères :

- Résider aux Territoires du Nord-Ouest (TNO).
- Détenir un permis valide d'exploitant d'entreprise touristique ou avoir une entreprise touristique aux TNO.
- Être légalement autorisé à exploiter une entreprise aux TNO.
- Disposer d'un plan d'affaires.

Comment soumet-on une demande de participation?

Il est très facile de présenter sa candidature. Vous pouvez télécharger le formulaire de demande en vous rendant au www.iti.gov.nt.ca/fr/bmp, ou passer prendre les documents nécessaires à l'un des bureaux régionaux du MITI.

Le MITI dispose d'agents régionaux du tourisme qui sont à votre disposition pour discuter de votre proposition de mentorat, vous aider à remplir le formulaire et vérifier qu'il est dûment rempli avant d'être soumis officiellement.

Combien de temps faut-il attendre pour savoir si notre candidature a été approuvée?

Le SACO communiquera avec les candidats retenus de 4 à 6 semaines après la date limite pour le dépôt des demandes.

Comment choisit-on les mentors pour ce programme?

Les mentors doivent répondre aux critères et aux normes établis par le SACO.

Comment m'attribue-t-on un mentor?

Une fois les mentorés sélectionnés, leur profil sera envoyé au SACO, après quoi le processus de recrutement d'un mentor potentiel se déroulera sur une période de deux semaines. Cet organisme est chargé de recruter un mentor convenable pour chaque participant retenu, dans un délai de deux semaines. L'équipe du SACO présentera jusqu'à trois mentors potentiels parmi lesquels le mentoré pourra choisir (en fonction du curriculum vitae et de la lettre d'intention de chacun). Une fois que le mentoré aura choisi son mentor, il jettera les grandes lignes d'un plan de travail, que le mentor peaufinera avec lui.

Qu'est-ce que le SACO?

Le Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO) est une organisation de bienfaisance canadienne dûment enregistrée dont les programmes rayonnent partout au Canada et dans plus de 20 pays. Il mène ses activités à partir de ses bureaux de Toronto et de Montréal et fait appel à des bénévoles de tout le Canada. Il est un des principaux organismes canadiens de recrutement de bénévoles et peut compter sur une liste de plus de 700 conseillers bénévoles canadiens hautement qualifiés issus des secteurs privé et public. Pour en savoir plus sur le SACO, consultez son site Web : www.ceso-saco.com.

Qui sont les mentors suggérés par le SACO?

Les mentors du SACO sont des personnes qui aiment vraiment aider les petites entreprises à surmonter les obstacles pour prendre de l'expansion et prospérer. Ils proviennent d'une grande variété d'entreprises prospères. Il peut s'agir de personnes ayant possédé et géré une petite entreprise, de personnes ayant travaillé pour des organismes ayant des liens étroits avec les petites entreprises ou ayant géré de tels organismes ou, encore, de personnes ayant travaillé pour de grandes organisations.

Pour en savoir plus sur le SACO, consultez son site Web : www.ceso-saco.com.

Pourquoi le MITI a-t-il choisi le SACO pour trouver des mentors pour ce programme?

Depuis 1967, le SACO a mené à bien plus de 47 000 missions dans plus de 122 pays dans le monde, y compris dans 80 % des communautés autochtones du Canada. Plus précisément, le SACO fait équipe avec le gouvernement du Nunavut depuis près de 14 ans et il continue de consolider sa réputation comme organisme voué à contribuer de façon significative et durable au développement des capacités humaines et organisationnelles dans des collectivités, des entreprises ou des organismes. Le partenariat conclu avec le SACO permettra aux entreprises touristiques des TNO de profiter des connaissances de mentors ayant une bonne expérience de l'industrie du tourisme. Pour en savoir plus sur le SACO, consultez son site Web : www.ceso-saco.com.

Mes conversations avec le mentor vont-elles rester confidentielles?

Les conversations avec votre mentor vont inévitablement porter sur des points très confidentiels, parfois même très personnels. Il est donc essentiel que les sujets abordés entre vous deux soient gardés confidentiels.

Quel sera mon niveau d'engagement dans tout le processus de mentorat?

Chaque séance de mentorat devrait déboucher sur une série de mesures à prendre décidées d'un commun accord par vous et le mentor. Pour faire prospérer votre entreprise et régler les différents enjeux qui la touchent, il vous incombe de mettre en place ces mesures. Vos efforts seront bien sûr examinés par le mentor, qui vous conseillera au besoin sur les ajustements à faire.

Combien de temps vais-je devoir consacrer aux séances de mentorat et aux efforts à déployer?

Avec votre mentor, vous déterminerez le temps à consacrer à cette initiative en fonction de vos propres besoins. Au début du processus de mentorat, vous et votre mentor élaborerez un plan de travail contenant un calendrier pour atteindre les objectifs définis. Il est important que vous entreteniez des communications régulières avec votre mentor et que vous vous efforciez d'atteindre les objectifs d'affaires que vous vous serez fixés.

Quels seront les thèmes abordés durant mes séances de mentorat?

En tant que mentoré, vous choisirez un thème durant la période de candidature et l'inscrirez sur votre formulaire de demande. Le thème doit se rapporter explicitement aux buts de votre entreprise. Lorsque vous entamerez le mentorat, le thème choisi sera précisé avec votre mentor, ce qui aidera à orienter le contenu de vos prochaines discussions.

Doit-on préparer quelque chose pour la première rencontre avec le mentor?

Plus vous pouvez fournir d'information à votre mentor avant votre première rencontre (ou au cours de votre première rencontre), mieux cela vaudra. Le fait de lui donner de l'information pertinente et complète l'aidera à cerner encore plus rapidement la nature et les activités de votre entreprise ainsi que les divers enjeux auxquels elle est confrontée. Votre mentor voudra notamment avoir des renseignements sur la situation financière de l'entreprise, les occasions et les idées que vous souhaitez exploiter, les défis à relever et le service ou le produit que vous proposez aux touristes.

Le mentor est-il autorisé à accepter du travail rémunéré de ma part, en plus des séances de mentorat?

Non. Il est défendu au mentor de retirer des avantages commerciaux de son rôle de conseiller auprès de vous, pendant la période de mentorat.

Puis-je profiter de ce programme de mentorat si mon entreprise est établie ailleurs qu'aux Territoires du Nord-Ouest?

Non. Le Programme de mentorat pour entreprises touristiques est destiné seulement aux résidents des TNO et aux exploitants d'entreprises touristiques établies aux TNO.

